Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier à usage mixte (hôtel, commerce, résidence coliving, logements)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: NANTERRE CAMPARI

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: TRICOT Philippe Président SPIRIT PROMOTION

RCS / SIRET: 8 3 3 1 7 5 1 7 7 0 0 0 2 5 Forme juridique: Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
39°	Projet potentiellement soumis à la rubrique 1.2.2.0. Art R214-1 Code de l'environnement (à vérifier via une étude hydrogéologique spécifique). Projet dont la SDP est de 12 000 m2 (supérieure à 10 000m²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet est situé en contexte urbain, sur la commune de Nanterre.

Le projet de la SAS NANTERRE CAMPARI consiste en la création d'un ensemble immobilier à usage mixte composé de trois sous-ensembles : un hôtel de 130 chambres et un local commercial, une résidence gérée de coliving de 95 chambres, de petits collectifs pour un total de 60 logements dont 40% de logements sociaux.

Ils seront aménagés sur 1 à 2 niveaux de sous-sols partiels.
Le projet concerne les parcelles CG 9, 72 et 111, d'une superficie totale de 5 059 m2 selon le plan du géomètre.
L'emprise au sol des bâtiments sera de 2 800 m2. La surface de plancher totale sera d'environ 12 000 m2.

A l'actuel, le site est occupé par un bâtiment de type industriel (ancienne usine Campari) aménagé sur un niveau de sous-sol et sera entièrement démoli.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'un ensemble immobilier à usage composé de trois sous-ensembles : un hôtel de 130 chambres et un local commercial, une résidence gérée de coliving de 95 chambres, de petits collectifs pour un total de 60 logements dont 40% de logements sociaux. Situé dans un contexte urbain dense et mixte composé de commerces et logements collectifs, l'architecture et l'usage du projet est conforme à son environnement.

Actuellement, le site est fortement imperméabilisé : bâtiment à usage de bureau avec un sous-sol au Nord, un parking aérien au Sud et une pelouse avec quelques arbres dont l'intérêt écologique est négligeable. Ainsi, à l'état existant, 3 659 m2 (72%) de la parcelle est bâtie pour 1400 m2 d'espaces verts (28%).

A l'état projet, 1900 m2 espaces verts seront aménagés en cœur d'îlot, soit 38% du projet. Ainsi, la gestion des EP à la parcelle sera améliorée significativement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage du chantier est prévu à l'été 2023 pour une durée totale de 32 mois, tel que :

- M+1 : plan de retrait amiante
- M+4 : désamiantage terminé
- M+8 : démolition terminée
- M+9 : démarrage des fondations
- M+21 : hors d'eau
- M+27 : achèvement cloisonnement
- M+32 : livraison

Les nuisances (poussière, vibration, notamment) en phase chantier seront maîtrisées au maximum.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier à usage mixte (logements, résidence gérée de coliving, commerces, hôtel) à l'image du quartier dans lequel est prévu le projet.

Au Sud du site, accessibles de la Rue Joseph Terneau et la Rue des Suisses, les bâtiments A à E accueilleront des logements et seront aménagés sur un niveau de sous-sol commun à vocation de parking, dont l'accès se fera depuis la Rue Joseph Terneau.

A l'Est du site, accessible depuis la Rue Joseph Terneau, un bâtiment à destination de d'hébergement pour une résidence gérée de coliving sera bâti sur 2 niveaux de sous-sols dont un à vocation de parking acessible depuis l'Avenue du Maréchal Joffre.

Au Nord du site, un bâtiment à destination d'hébergement hôtelier sera bâti sur un niveau de sous-sol à vocation de parking, accessible depuis l'Avenue du Maréchal Joffre.

L'ensemble des bâtiments dont les niveaux varient du R+2+C au R+6 seront conçus afin de s'intégrer harmonieusement dans son environnement. Des voies piétonnes et des espaces verts (1900 m2) seront aménagés entre les bâtiments favorisant la gestion des eaux pluviales (par infiltration, bassin aérien, noues, etc.) à la parcelle. L'imperméabilisation du site sera ainsi améliorée (de 3659 m2 à l'existant à 3159 m2 à l'état projet).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); autre : Au regard de la SDP, le projet est soumis à la rubrique 39 du code de l'environnement (article R122-2).

Les niveaux piézométriques devront être vérifiés. Dans la cas où un rabattement de la nappe alluviale serait nécessaire, une étude hydrogéologique spécifique devra estimer les débits d'exhaure fixer le contexte réglementaire au regard de l'article R214-1 du Code de l'Environnement (Rubrique 1.2.2.0. de la Loi sur l'Eau).

Le permis de construire de l'opération sera déposé courant novembre 2021.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface cadastrale (m2)	5059
Surface de plancher (m2)	12000
Surface des espaces verts (m2)	1900
Places de stationnement	98
Niveaux d'infrastructures	1 à 2 niveaux de sous-sol partiels
Niveaux de superstructures	R+2+C à R+6

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

15 B AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 92000 NANTERRE; NANTERRE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 2 _ ° 1 1 ' 5 5 " E **Lat.** 4 8 ° 5 3 ' 0 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 3,2 km au Sud-Est : ZNIEFF de type 1 "Berges de Seine" ID National 110020421 Source : INPN
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas en zone de montagne Source : DREAT
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. Source : INPN
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas sur le territoire d'une commune littorale. Source : DREAT
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet ne se trouve ni dans un parc naturel ni dans une réserve naturelle. Le site est implanté dans un environnement urbanisé. Source : INPN
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Selon la cartographie d'exposition des populations au bruit réalisé par la commune de Nanterre en 2007, le projet est concerné par les bruits issus de la circulation routière (RD131) pour lesquels les niveaux de bruits sont compris entre 55 et 70 dB(A)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est concerné ni par un bien classé ni par une protection au titre des abords de monuments historiques. Source : Atlas du patrimoine
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est hors enveloppe d'alerte de zone humide. Source : CARMEN

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Nanterre dispose d'un PPRN pour les carrières, le risque de retrait-gonflement argiles et les inondations par débordement de la Seine. Le projet n'est ni en zone inondable, ni implanté au droit d'une ancienne carrière. En revanche, il est situé en zone d'aléas moyen à fort pour le retrait/gonflement des argiles et fait l'objet du PPRN (PPRN du 92 de décembre 2007).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le projet est référencé comme un site BASIAS (production de boissons alcooliques et de liqueurs par la société Campari France 1992). Le site a été classé ICPE. L'ensemble de ces activités est terminée à ce jour. D'après le diagnostic pollution réalisé, une partie des terrains présente des non-conformités pour l'excavation des déblais en filière inerte, mais n'identifie pas de source concentrée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le site se trouve dans la ZRE de l'Albien. Le projet ne prévoit pas l'exploitation de la nappe de l'Albien, en phase travaux comme en phase définitive. Source : Eaufrance
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site se trouve hors périmètre de protection de captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas au droit d'un site inscrit. Source : Atlas des patrimoines
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 11 km au Nord-Est du projet. Il s'agit du "site de Seine-St-Denis" (FR1112013), dont l'identifiant regroupe 14 entités sur le département du 93 pour un total de 1 157 ha. Source : INPN
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans un site classé, ni à proximité. Source : Atlas des patrimoines

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Au droit du site, la nappe alluviale est attendue vers 31 m NGF. Le niveau bas des infrastructures est projeté à 33,86 m NGF. Dans le cadre des études de sol, le niveau piézométrique sera vérifié. En fonction du type de fondation, un rabattement de la nappe pourra être envisagé. Dans ce cas, une étude spécifique sera réalisée afin d'estimer le débit d'exhaure et de fixer le contexte réglementaire vis-à-vis de la loi sur l'eau (rubrique 1.2.2.0. - art. R214-1 du code de l'environnement).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	En phase chantier, le type de fondations et le niveau piézométrique restent à affiner. En cas de nécessité de maintenir le fond de fouille au sec, le pompage sera strictement limiter à la phase chantier. En phase exploitation, en cas d'interaction des infrastructures avec la nappe, aucun drainage ne sera réalisé (protection des infrastructures par cuvelage).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Déchets issus de la démolition de l'existant (triés, collectés et valorisés si possible. Dans le cadre de l'aménagement des futurs sous-sol, des déblais de terres sont à prévoir, dont une partie est non-interte (estimée à 135 m3) et devra faire l'objet d'une évacuation en filière spécifique (voir annexe 5).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Apport de matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	A l'état existant, le site est urbanisé à hauteur de 72 % (3 659 m2 de bâtiment et parking aérien). Au sud, une pelouse et 8 arbres à hautes tiges occupent le site. Ils sont de faible intérêt écologique. Le projet prévoit l'aménagement de 1 900 m2 d'espaces verts (+ 500 m2 par rapport à l'existant) et la plantation de 25 arbre à hautes tiges.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 11 km au Nord du projet et ne sera pas impacté par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet n'aura aucune incidence sur ces zones naturelles
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Actuellement le site du projet est déjà urbanisé (3 659 m 2 de surfaces imperméabilisées, 8 arbres de hautes tiges et 1 400 m2 de pelouse à faible intérêt écologique). Il n'engendrera pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. A l'état projet, 1 900 m2 d'espaces verts seront aménagés en cœur d'ilot (soit + 500 m2) et 25 arbres de hautes tiges seront plantés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concerné Source : Géorisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est situé en zone d'aléas moyen à fort pour le retrait/gonflement des argiles et fait l'objet du PPRN du 92 de décembre 2007. Hors zonage PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet consiste en la création d'un ensemble mixte (logement, résidence, co-living, commerces) et n'engendre pas de risques sanitaires particuliers. Il n'est plus sujet à l'installation d'une ICPE en cours d'exploitation et le site a fait l'objet d'une étude environnementales. Les terres polluées seront excavées.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	A l'existant, le projet est occupé par un bâtiment industriel et son parking. Le projet prévoit un parking souterrain, à usage des occupants du projet. Le trafic augmentera sensiblement, en conséquence de l'ampleur du projet et concernera très majoritairement une circulation de VL. En phase chantier, les phases de démolitions et construction engendreront un trafic (PL + VL) dont les impacts seront maîtrisés via une organisation menée dans le respect d'une charte chantier à faible nuisance.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet consiste en l'aménagement de résidence, logements, bureaux et commerces. Les nuisances sonores sont ainsi négligeables. En phase travaux les nuisances chantier se limiteront aux engins de chantier, à leur utilisation et à leur déplacement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Le projet n'est pas une source d'odeur, ni concerné par des nuisances olfactives. En phase chantier, des odeurs liées au travaux pourront être ressentis (enrobage des voies, gaz d'échappement des engins de chantier). En phase d'exploitation, les émissions de gaz d'échappement seront liés au trafic urbain et seront négligeables au regard urbain du site.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Lors de la démolitions des bâtiments, des vibrations pourraient être émises, mais toutes les mesures de réduction seront prises pour limiter leur propagation. En phase exploitation, le projet ne sera pas de nature à engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Les espaces de circulations à l'intérieur du site feront l'objet d'éclairage (voies d'accès). Cependant, le projet est implanté en zone urbanisée, dans un contexte d'apport lumineux anthropique déjà existant. En phase chantier, les éclairages seront limités au strict besoin (période hivernale selon la météo, lever et coucher de soleil).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les rejets dans l'air proviendront des poussières liées à la démolition, au terrassement et au trafic des engins de chantier. Leurs effets seront limités dans le temps (durée des travaux). En phase exploitation, seuls les rejets d'échappement liés au trafic (accès parking)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les eaux usées domestiques et les eaux pluviales seront raccordées au réseau d'assainissement. La gestion des EP fait l'objet d'une étude afin de limiter le rejet dans le réseau et de garantir le 0 rejet pour les 1eres pluies. En cas d'exhaure en phase chantier, une demande d'autorisation temporaire sera formulée auprès de la SEVESC.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à engendrer des effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sur la base des diagnostics et des rapports établis dans les conditions posées par la législation applicable, l'ensemble des déchets issus des démolitions sera trié, collecté et évacué en filière adaptée. En phase définitive, des locaux "ordures ménagères" dimensionnés aux besoins, seront aménagés au RDC des bâtiments, conformément à la législation en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne s'inscrit ni dans un site inscrit ni dans un site classé. Le projet est situé dans un contexte urbain. Il sera cependant conçu de façon à l'inscrire harmonieusement dans son environnement et à l'intégrer dans son paysage urbain.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est occupé par un immeuble à vocation de bureaux. Il est implanté dans un environnement mixte de logements et commerces. Le projet prévoit l'aménagement de résidence, logement, commerce et co-living, conforme à l'existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Deux autres projets existants ont été identifiés :
1°) Le projet d'aménagement de la ZAC des Groues à Nanterre, paru le 22/12/2020, est soumis à étude d'impact au regard de la rubrique 33 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.
Cette opération se situe au Nord de la commune de Nanterre, à 2,3 km.

2°) Le projet Arboretum - ZAC des Papeteries à Nanterre, paru le 29/09/2021, est soumis à étude d'impact au regard de la rubrique 33 de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.
Cette opération se situe au Nord de la commune de Nanterre, à 2,2 km.

Au regard de leur localisation (> 2 km) et de leur temporalité (dépôt pour consultation des projets soumis à étude d'impact datés de décembre 2020 et septembre 2021), ces aménagements n'auront pas d'incidence sur notre projet (au stade de dépôt du PC).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A l'état existant, le projet est fortement urbanisé (3656 m2 de surfaces imperméabilisées) pour 1400 m2 d'espaces verts. 8 arbres de hautes tiges sont présents sur site.

A l'état projet, il est prévu l'aménagement de 1900 m2 d'espaces verts en cœurr d'ilôt (soit + 500 m2). 25 arbres de hautes tiges seront également plantés.
Ainsi, le projet améliore l'existant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la SAS consiste en la création d'un projet mixte (logements, résidence, commerces, co-living) dans un secteur très urbanisé. Aucun milieu naturel ne sera détruit ou impacté par les travaux. Le projet n'aura pas d'incidence significative sur l'environnement et la santé humaine.
Le projet se trouve hors zone inondable.

Au regard de ses éléments, il ne semble pas que le projet nécessite une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à		le,	
Signature	Télédéclaré le 26/10/2021		

Annexe 2 : Plan de localisation

LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Dossier : H HY MAS 2021 00932

Chantier : NANTERRE

Mission : ECC

Contexte communal

Zone d'étude

Voisinage du site

Contexte régional

Annexe 3 : Photographies du site à l’état existant

Photographie du site à l'état actuel

Le site est déjà urbanisé, seul des arbre en limite de propréité sont présent (cf photographies actuelles du site ci-après)

Cliché aérien du site en aout 2018(Google)

1

2

3

Annexe 4 : Plans du projet

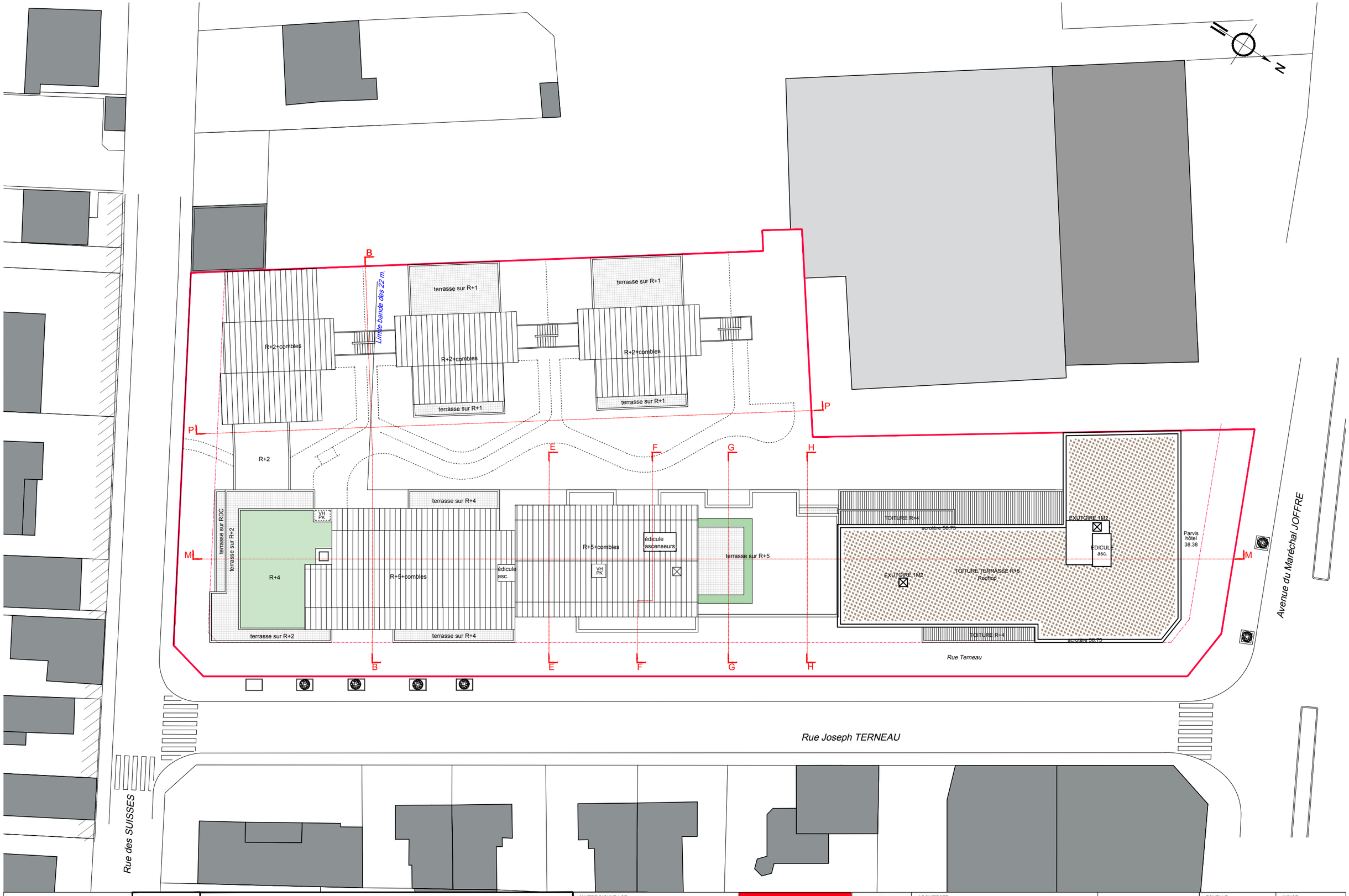

APS		Plan de masse	MAITRE D'OUVRAGE: SAS NANTERRE CAMPARI 15 bis av. Maréchal Joffre, 2 rue Joseph terneau et 60 rue des Suisses	ARCHITECTE: DERBESSE DELPLANQUE DUPAS ARCHITECTES ASSOCIES 3, RUE DECRES 75014 PARIS - TEL: 01 56 80 14 20	ECHELLE: 1/400	INDICE: C
	NANTERRE	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE MIXTE 15 bis rue du Maréchal Joffre / 2 rue Terneau / 60 rue des Suisses	spirit	DDD ARCHITECTES ASSOCIES	REFERENCE DOSSIER: 2K1922	DATE: 07/10/2021

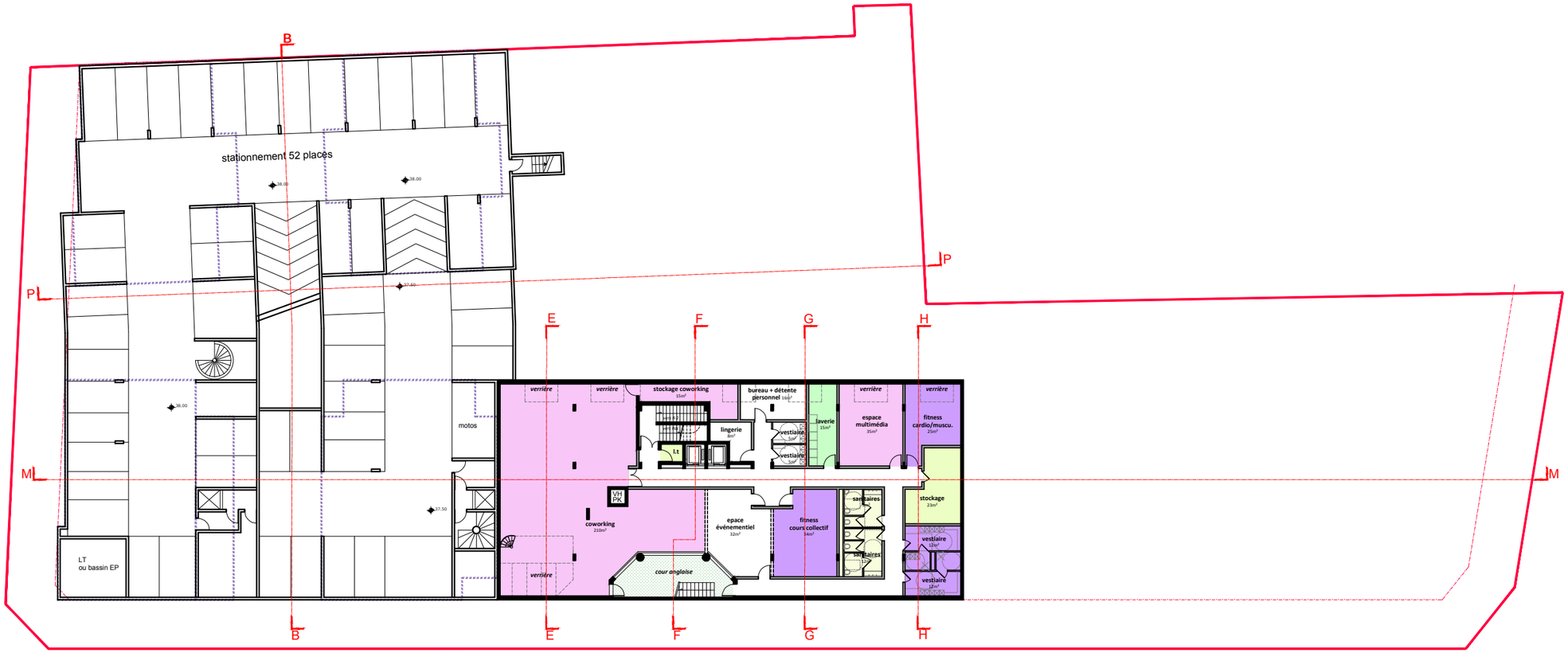

APS		Plan du niveau -1	MAITRE D'OUVRAGE: SAS NANTERRE CAMPARI 15 bis av. Maréchal Joffre, 2 rue Joseph terneau et 60 rue des Suisses	spirit	ARCHITECTE: DERBESSE DELPLANQUE DUPAS ARCHITECTES ASSOCIES 3, RUE DECRES 75014 PARIS - TEL: 01 56 80 14 20	DDD ARCHITECTES ASSOCIES	ECHELLE: 1/400	INDICE: C
	NANTERRE	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE MIXTE 15 bis rue du Maréchal Joffre / 2 rue Terneau / 60 rue des Suisses					REFERENCE DOSSIER: 2K1922	DATE: 07/10/2021

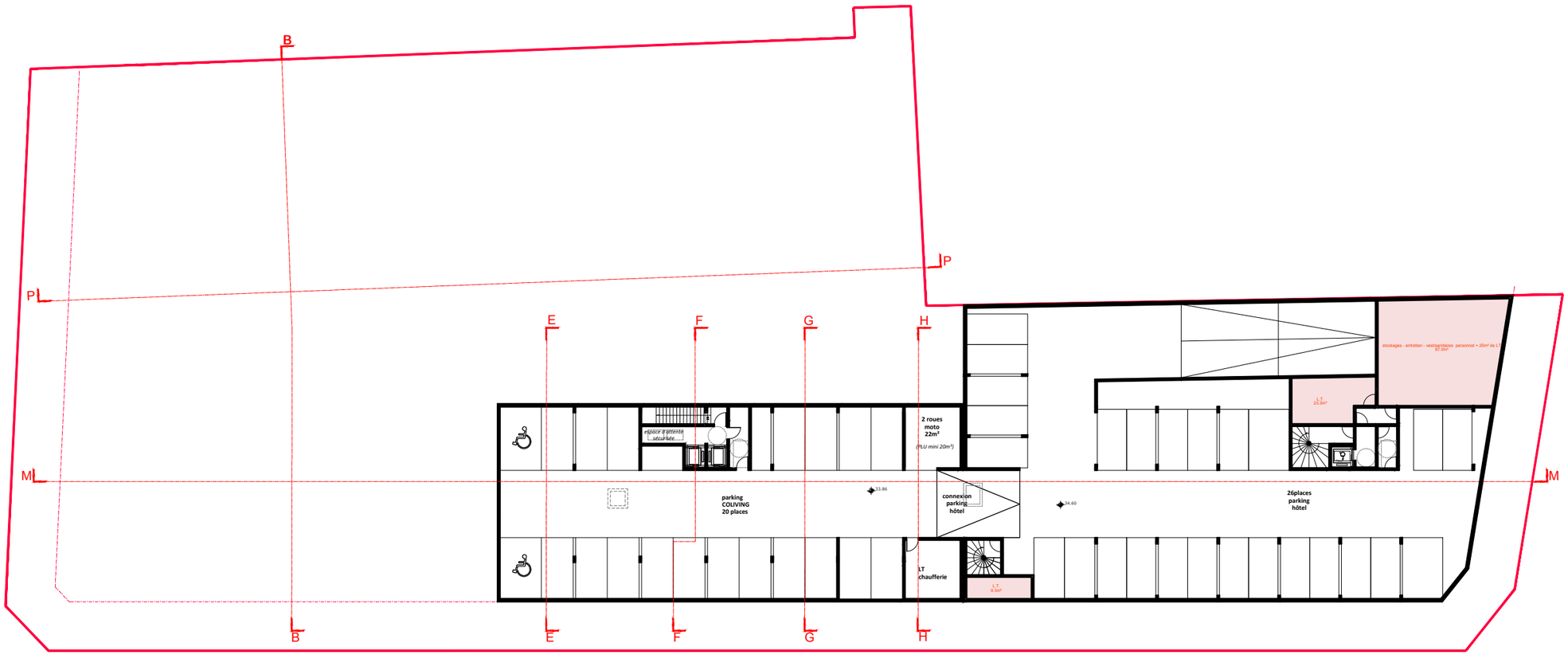

APS		Plan du niveau -2	MAITRE D'OUVRAGE: SAS NANTERRE CAMPARI 15 bis av. Maréchal Joffre, 2 rue Joseph terneau et 60 rue des Suisses	spirit	ARCHITECTE: DERBESSE DELPLANQUE DUPAS ARCHITECTES ASSOCIES 3, RUE DECRES 75014 PARIS - TEL: 01 56 80 14 20	DDA ARCHITECTES ASSOCIES	ECHELLE: 1/400	INDICE: C
	NANTERRE	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE MIXTE 15 bis rue du Maréchal Joffre / 2 rue Terneau / 60 rue des Suisses					REFERENCE DOSSIER: 2K1922	DATE: 07/10/2021

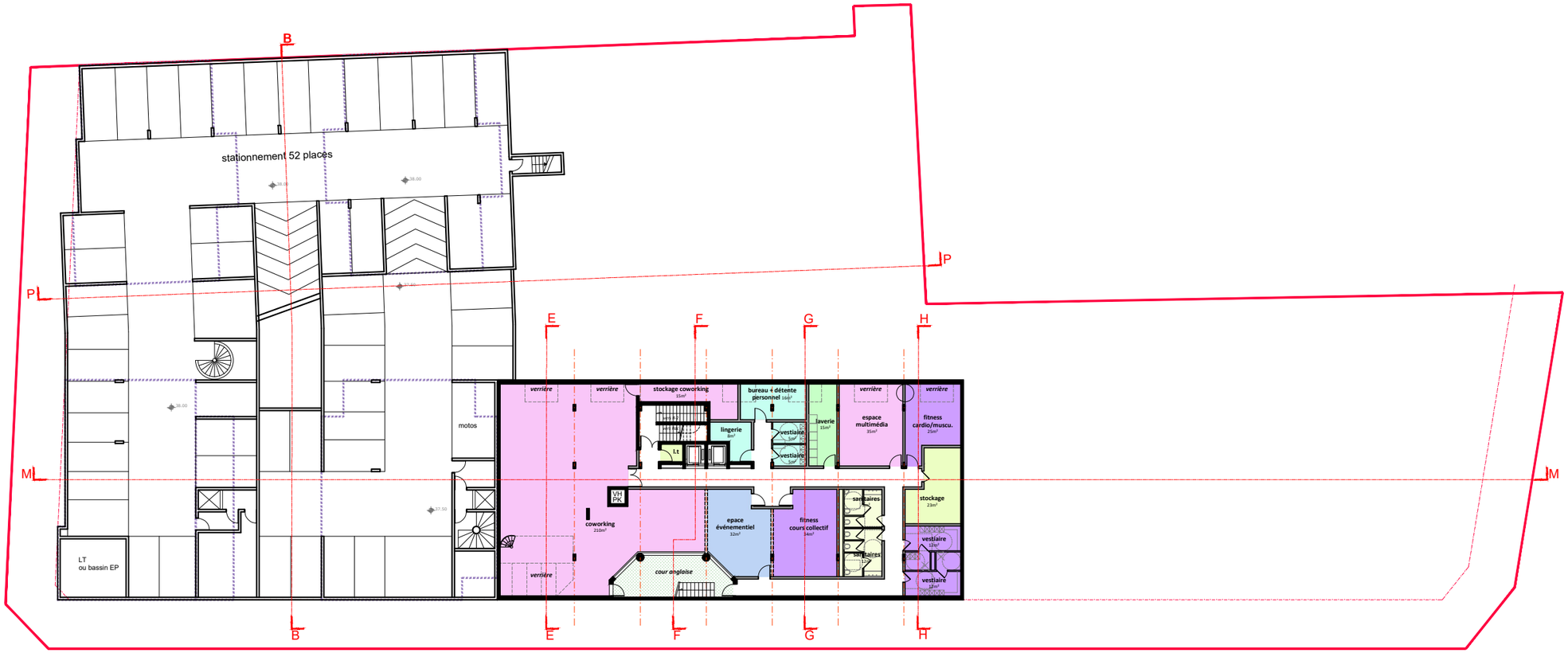

APS		Plan du niveau -1	MAITRE D'OUVRAGE: SAS NANTERRE CAMPARI 15 bis av. Maréchal Joffre, 2 rue Joseph terneau et 60 rue des Suisses	spirit	ARCHITECTE: DERBESSE DELPLANQUE DUPAS ARCHITECTES ASSOCIES 3, RUE DECRES 75014 PARIS - TEL: 01 56 80 14 20	DDD ARCHITECTES ASSOCIES	ECHELLE: 1/400	INDICE: D
	NANTERRE	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE MIXTE 15 bis rue du Maréchal Joffre / 2 rue Terneau / 60 rue des Suisses					REFERENCE DOSSIER: 2K1922	DATE: 20/10/2021

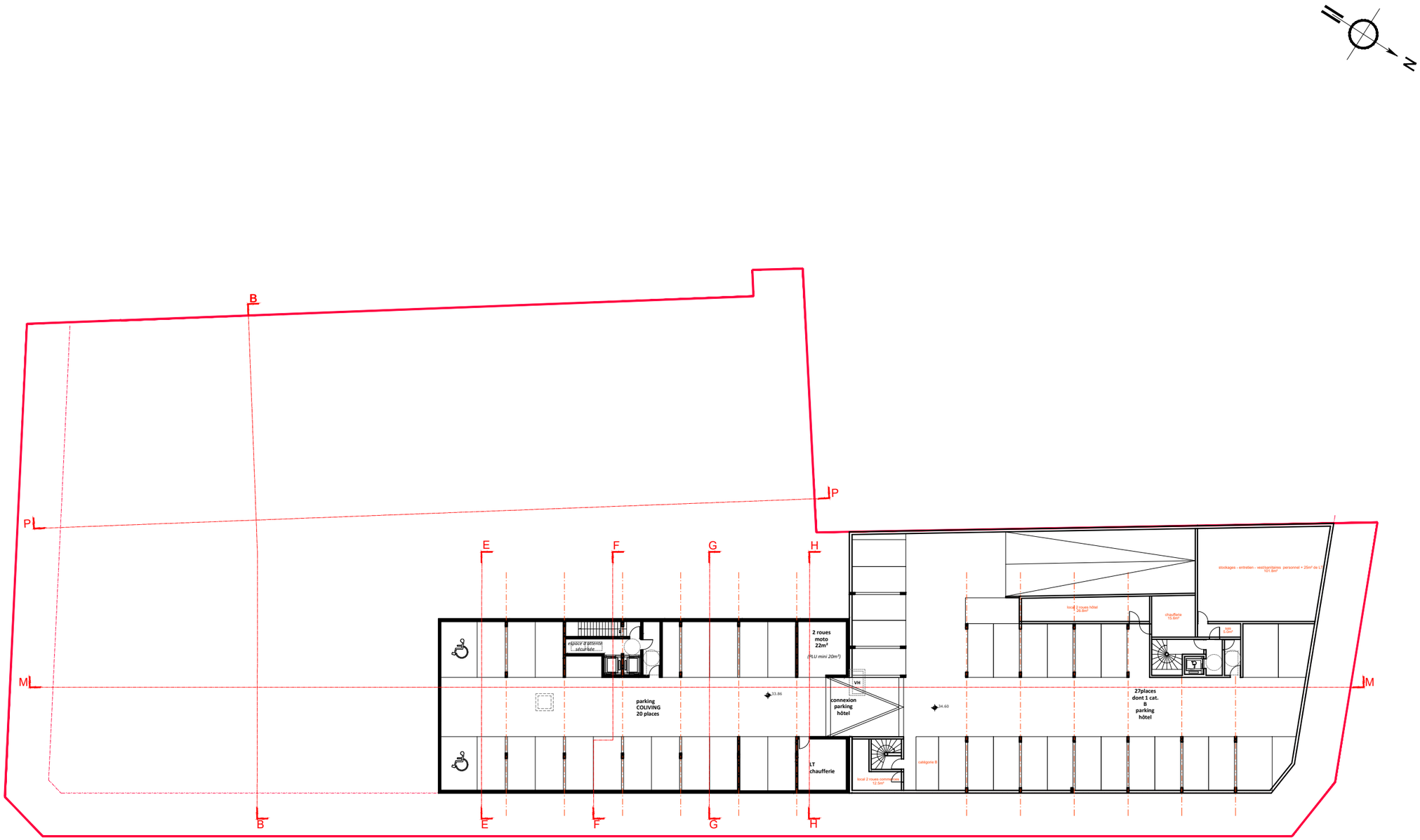

APS		Plan du niveau -2	MAITRE D'OUVRAGE:		ARCHITECTE:		ECHELLE:	INDICE:
	NANTERRE	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE MIXTE 15 bis rue du Maréchal Joffre / 2 rue Terneau / 60 rue des Suisses	SAS NANTERRE CAMPARI 15 bis av. Maréchal Joffre, 2 rue Joseph terneau et 60 rue des Suisses	spirit	DERBESSE DELPLANQUE DUPAS ARCHITECTES ASSOCIES 3, RUE DECRES 75014 PARIS - TEL: 01 56 80 14 20	DDD ARCHITECTES ASSOCIES	1/400	D
							REFERENCE DOSSIER: 2K1922	DATE: 20/10/2021

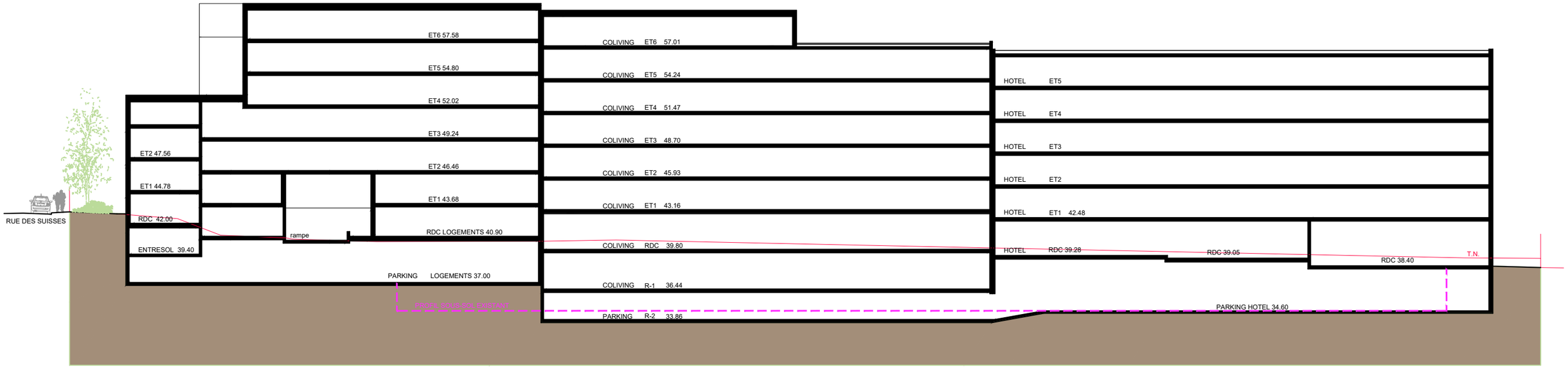

APS		**coupe longitudinale MM**	MAITRE D'OUVRAGE: **SAS NANTERRE CAMPARI** 15 bis av. Maréchal Joffre, 2 rue Joseph terneau et 60 rue des Suisses	spirit		ARCHITECTE: **DERBESSE DELPLANQUE DUPAS ARCHITECTES ASSOCIES** 3, RUE DECRES 75014 PARIS - TEL: 01 56 80 14 20	DDD ARCHITECTES ASSOCIES	ECHELLE: / INDICE: **D**
	NANTERRE	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE MIXTE 15 bis rue du Maréchal Joffre / 2 rue Terneau / 60 rue des Suisses						REFERENCE DOSSIER: **2K1922** / DATE: **20/10/2021**

Annexe 5 : Plan des abords du projet
Étude de pollution

Dossier :	H HY MAS 2021 00932
Chantier :	NANTERRE
Mission :	ECC

ABORDS DU SITE

Localisation du site par rapport aux zones naturelles les plus proches

Le projet est situé à l'intersection des Rue Josepth Terneau, Avenue Maréchal Joffre et Rue des Suisses à NANTERRE (92).

Le site n'appartient pas à une zone Natura 2000.

La zone Natura 2000 la plus proche est située à 10,1 km au Nord-Est de la zone d'étude : il s'agit du « site de Seine-St-Denis" (FR1112013), dont l'identifiant regroupe 14 entités sur le département du 93 pour un total de 1 157 ha.

Une seconde zone Natura 2000 est référencée à 17,6 km au Sud-Ouest du site : il s'agit de l'étang de St-Quentin (FR1110025), créé au XVIIe siècle dans le cadre d'un réseau hydraulique destiné à alimenter en eau les fontaines du château de Versailles.

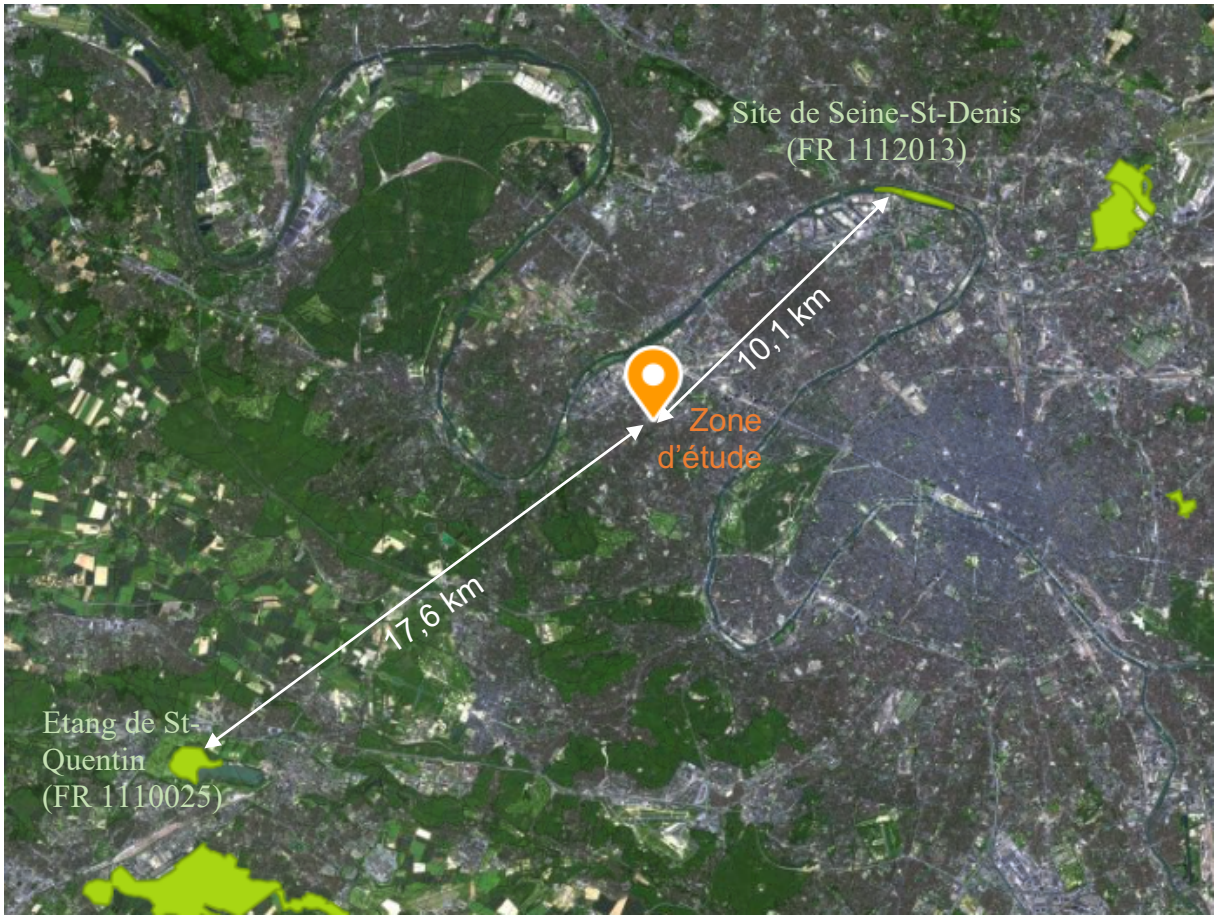

En complément, la zone d'étude est située à :

- 3,3 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type I ***Berges de Seine au Bois de Boulogne*** (110020421) dont l'intérêt concerne essentiellement la végétation des berges au sein de laquelle se développent deux espèces protégées au niveau régional : la Cuscute d'Europe et la Cardamine impatiente. Ces deux plantes ont été observées à plusieurs reprises ces dernières années (entre 1997 et 2003) ;
- 4,0 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type I ***Vieux boisement et ilôt de Vieillissement de Bois de Boulogne***. Ce secteur d'une superficie totale de 127 ha, correspond à plusieurs îlots en liaisons écologiques, accueillant des populations de Grand Capricorne et autres espèces remarquables également associées aux vieux boisements ;
- 3,4 km au Nord-Ouest de la ZNIEFF de type II du ***Bois de Boulogne*** (110001696). Ce secteur d'une superficie d'environ 666 ha, correspond à un secteur au relief plat, peu artificialisé, accueillant des populations de chiroptères et plusieurs insectes remarquables sur ses lisières et dans les vieux boisements. Les données entomologiques indiquent un caractère particulièrement ancien de ce massif. Les vieux bois ont un rôle majeur pour la faune saproxylique plutôt exceptionnel pour un massif enclavé comme celui-là. À l'ouest de la zone, les rives de la Seine permettent le développement de plusieurs plantes liées aux milieux humides et aux rives. Les friches et certains milieux plus anthropisés sont également propices au développement de quelques plantes remarquables ;
- 3,3 km au Nord-Est de la ZNIEFF de type I du ***Bois de St Cucufa et coteau de Gallicourts*** (110030013). Ce secteur se caractérise par la présence de vergers anciens qui témoignent des cultures fruitières (nombreuses variétés) et maraîchères passées. La présence d'une pelouse à Ratoncule naine augmente l'intérêt du site. La mise en place d'un plan de gestion vise à y maintenir, voire augmenter, la diversité tant faunistique que floristique.

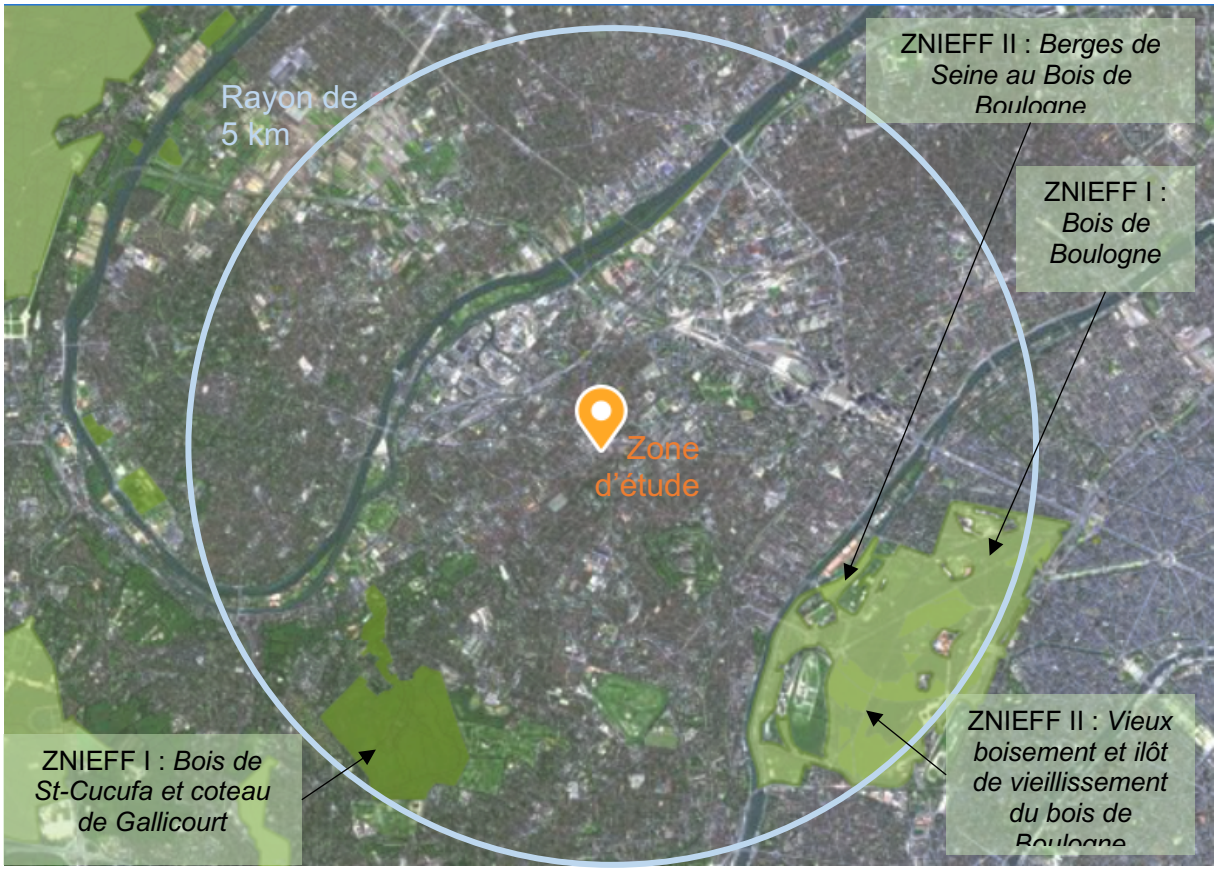

Le projet n'aura aucune incidence sur ces zones naturelles, que ce soit en phase travaux ou en phase d'exploitation.